

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 23 JUIN 2025

0. Accueil

Monsieur le **PRESIDENT** souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, Messieurs les membres de la Municipalité, Madame la Boursière, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, aux représentants de la presse, à cette séance du Conseil communal.

La séance sera enregistrée pour faciliter la tenue du procès-verbal et l'enregistrement sera détruit après approbation du procès-verbal.

Il passe la parole à la vice-secrétaire Mme C. **BURNAT** en l'absence de la secrétaire.

1. Appel

Membres excusés : Alic Semir, Anne-Marie Bolinger, Frédéric Dumoulin,
Laurent Jatton

Présents : 31

Le quorum étant fixé à 18, le Conseil peut donc valablement délibérer.

2. Approbation du Procès verbal de la Séance du 03 mars 2025

M. le **PRESIDENT** soulève une coquille dans les communications transmises par Mme la **SYNDIQUE** p. 823 dernière ligne « la rédaction du crédit d'étude que nous avons prévu de vous présenter lors du prochain conseil communal agendé le 23 juin 2025 et non pas le 3 mars 2025 comme écrit ».

Page **832** corriger l'orthographe de M. Samuel **BORGEAUD** et page 833 Olivier **GEORGE**.

Au vote à main levée, le PV est approuvé moins 3 abstentions.

3. Communications générale du Président (texte transmis par ce dernier)

Chers collègues,

Nous unissons, la responsabilité à la solidarité

Dans un contexte marqué par des transformations rapides et souvent déroutantes, il devient essentiel de comprendre les enjeux de la politique actuelle.

Les décisions prises par nos gouvernements, tant sur le plan national qu'international, influencent directement notre quotidien et façonnent les sociétés de demain. Entre crise économique, montée des populismes et défis environnementaux, la politique ne se limite plus aux débats électoraux : elle est devenue une interrogation permanente sur l'avenir et les droits des citoyens.

Analyser ces enjeux permet non seulement de mieux cerner les dynamiques de pouvoir, mais aussi de s'engager en tant que citoyen informé et acteur du changement.

il est essentiel d'analyser ces dynamiques pour mieux comprendre nos décisions qui influencent nos vies quotidiennes.

Et c'est pour cela que vous êtes là, au premier échelon de la Politique et je vous en remercie.

Je remercie ; Les Municipaux et toutes les personnes qui ont préparé et œuvré au Préavis Municipal pour l'Adoption des comptes ! Très achalender et complet !

Je remercie, Les commissions permanente qui on fait un très bon travail et dans les délais MERCI, un grand MERCI pour la bonne qualité de vos rapports !

Je vous informe, que notre Secrétaire du Conseil Communal, Madame Alexandra Piot continuera son mandat jusqu'en 2026, Mais, ne se représentera pas pour la prochaine législature !

Merci de retenir cette information et d'y réfléchir...

Je vous souhaite un bon Conseil communal

4. Communications de la Municipalité

- **Madame Sandra Hulass Syndique** (texte transmis par cette dernière)

PACom

En ce qui concerne notre plan d'affectation communal et à la suite de l'entrevue que M. Gex et moi-même avons eue à la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) au mois de mars dernier, nous avons reçu la prise de position du Canton.

La bonne nouvelle concernant le quartier de Pré-Lébaz est confirmée : nous avons réussi à préserver l'intégralité des droits à bâtir des parcelles dans ce quartier. Aucune mesure de dézonage n'est plus exigée. Nous vous donnerons plus de détails sur les quelques modifications de zones et les nouvelles règles de police de construction que prévoit notre PACom lors de la séance extraordinaire prévue le 25 août prochain.

La mise à l'enquête publique de notre projet est un peu retardée, principalement en raison du développement de la zone d'utilité publique se situant entre la ferme communale et la Salle Davel. En effet, nous devons justifier, comme je vous l'avais annoncé au mois de mars dernier, qu'il y a un besoin concret de maintenir ces parcelles actuellement non-bâties et non-aménagées en zone d'utilité publique et indiquer dans notre règlement quels aménagements nous prévoyons dans un délai de 15 ans.

Pour ce faire, nous avons pris contact avec la DGCS (Direction de la cohésion sociale), qui nous a mis en relation avec la fondation « Nos Pénates » qui exploite un EMS à Pully. Cette fondation est à la recherche d'un terrain afin d'agrandir ses infrastructures et bénéficiera d'un financement du Canton dans la cadre d'un programme d'investissement (PIMEMS).

Après deux rencontres, la Municipalité envisage d'octroyer à terme un droit de superficie à cette fondation afin qu'elle puisse construire un EMS de 60 lits, un CAT

(centre d'accueil temporaire), et des logements protégés. Une coordination avec la fondation Chante-Bise a également été mise en route. Cette opération permettrait de rentabiliser environ 6000 m² sur la surface de près d'un hectare que comporte cette zone.

Une seconde opération prévue par votre Municipalité consiste à racheter la parcelle 524 d'environ 600 mètres carrés appartenant à un propriétaire privé afin d'avoir plus de marge de manœuvre pour l'implantation des futurs bâtiments. Un préavis à ce sujet va vous être présenté lors de la prochaine séance extraordinaire du Conseil communal le 25 août (convocation reçue vendredi 20.06.2025).

Nous devons avancer dans le développement de ce projet jusqu'à ce nous obtenions une confirmation de la DGCS à l'attention de la DGTL afin que l'affectation et les règles de construction de ces parcelles puissent être concrétisées dans notre plan d'affectation qui sera alors prêt à être mis à l'enquête en septembre prochain. Nous effectuerons la mise à l'enquête de l'abrogation de la zone réservée en même temps.

Changement de prestataire informatique

Depuis l'obtention du crédit par votre Conseil au mois de mars, nous avons accompli un premier jalon important de ce projet : nos employées de l'administration sont prêtes au go live d'ici quelques jours : elles travailleront désormais sur la solution Urbanus de la société Data Consulting. Conformément au budget 2025, nous avons également rééquipé tous les postes de travail avec des laptops et des écrans neufs et des logiciels de dernière génération.

Cette première étape de paramétrage, de migration et de contrôle des données s'est bien passée malgré un calendrier serré et un programme de formation très dense. Nos employées ont relevé ce défi avec volonté et motivation, ce qui a été relevé par les consultants.

Il nous reste quelques modules de formation, en particulier ceux liés à la GED ainsi que la formation des Municipaux sur le portail dont ils disposeront. Nous bénéficierons d'un support accru ces 3 prochains mois afin d'acquérir la maîtrise de ces outils de gestion communale avant que le projet ne s'achève à la fin du mois de septembre.

Mme V. **CHAMOT FURIANI**, demande si la parcelle entre la salle Davel et la ferme communale a pour objectif de changer d'affectation.

Mme la **SYNDIQUE** explique qu'elle est actuellement en zone d'utilité publique et si on n'arrive pas à prouver un développement et le besoin de la garder en zone d'utilité publique le Canton nous la passera en zone agricole.

Mme V. **CHAMOT FURIANI** demande confirmation que cela n'aura aucun impact sur le PACom tel que présenté, si on arrive à conserver cette parcelle en zone d'utilité publique.

Mme la **SYNDIQUE** confirme que cela n'aura aucune incidence.

M. D. **LAMBELET** constate, que ce qui se dessine pour nous, est la nécessité de trouver une utilisation à court terme pour cette parcelle pour que nous puissions finaliser ce PACom. Donc si cette hypothèse semble avoir un premier bon effet en rachetant la parcelle contigue à la parcelle communale il pense qu'en revanche si on part sur la voie de constructeurs d'EMS ou autre pour le simple fait que l'on doive finaliser le PACom cela devient contrariant. Cette pression est la meilleure façon de mal choisir un projet et de ce précipiter. Il va s'intéresser de plus près au sujet et demande quelles sont les bases légales qui font que la finalisation du PaCom pour Morrens nécessite que l'on se définisse sur l'affectation de cette parcelle. Dans quel arrêté Cantonal trouve-t-on ses injonctions faites aux communes de respecter des délais.

Mme la **SYNDIQUE**, explique que le développement des parcelles à 15 ans est un principe issu de la LAT et a été repris dans la législation cantonale. Loi sur l'aménagement du territoire. Il s'agit d'un principe de droit fédéral et cantonal.

- **Monsieur Frederic Gex** (*texte transmis par ce dernier*)

Police des constructions

Passablement de de mandes d'installations de panneaux photovoltaïques et de pompes à chaleur.

Plusieurs travaux non annoncés ont occupé nos services pour des remises en état ou des corrections.

Routes

Les travaux de la route d'Assens sont terminés. La route a été élargie et refaite, il ne reste plus que les travaux d'installation de conduites de l'ASET hors chaussée qui auront lieu ultérieurement. Vous pourrez constater que pour éviter des frais de déblai de la terre, le trou dans le champ de la commune à l'entrée de la forêt a été comblé. On évite ainsi une mouille pour l'exploitation et l'entreprise installera à ses frais un nouveau drainage.

Le bas de la route des Biolettes a été réparé. Nous attendons la fin de l'étude hydrique et de savoir si nous devons ouvrir à nouveau la route pour envisager d'autres travaux.

Les trous sur le chemin des Biolettes seront colmatés par nos employés.

Les travaux sur le chemin du Laviaux devraient avoir lieu au mois de juillet.

Service industriel

La société Sunrise a tiré sa fibre à travers le village sans avoir besoin de faire des travaux de génie civil.

Eclairage public

Nous sommes toujours en discussion avec la Romande Energie et l'ASET afin de trouver une solution intéressante pour la commune.

Transports et mobilité

La prolongation de la ligne 54 jusqu'à Epalinges prend un peu de retard en raison des travaux à effectuer aux Planches sur le Mont et au Chalet des enfants qui doivent passer la mise à l'enquête.

Service des eaux

Rien de particulier concernant l'adduction.

Des travaux seront entrepris sur le chemin du Vieux-Moulin afin de récupérer les eaux de pluie de la route qui inonde les riverains.

Les tests à la fumée pour mettre en avant les erreurs du séparatif, particulièrement dans le quartier de Pré Lébaz, seront réalisés cet été, un avis vous sera transmis.

- **Monsieur Lucien Laperrière (texte transmis par ce dernier)**

Concernant l'ORPC (Organisation régionale de Protection Civile du Gros-de-Vaud)

Lors de la séance du 30 avril à Echallens, l'assemblée générale du Conseil intercommunal a accepté les comptes ainsi que la gestion 2024.

L'exercice 2024 génère un excédent de revenu de Frs. 105'148.25 principalement en raison des compensations pour perte de gain liées à un arrêt de travail de longue durée d'un membre de l'EM ainsi que du report de la migration vers MCH2.

Le coût par habitant est ainsi en diminution de 10,7 % atteignant Frs. 22,42. Il a été décidé de restituer le solde aux communes.

Se rapportant au SDIS Haut-Talent (Service Défense Incendie et Secours)

L'assemblée ordinaire de l'Association intercommunale du SDIS s'est déroulée à Cugy le 29 avril relatif à l'adoption des comptes et la gestion 2024.

Les comptes ont été présentés pour la dernière fois sous la forme du plan comptable vaudois avant de passer au MCH2 dès 2025.

La Commission de gestion et des finances a recommandé au Conseil d'accepter les comptes et la gestion. La votation des membres les a effectivement validé.

Les comptes 2024 se soldent cette fois-ci par un excédent de revenus de CHF 65'101.02. Les démarches de l'optimisation de la gestion ont ainsi porté leurs fruits et apportent une nette diminution des charges. Le coût par habitant baisse à Fr. 16.74 par rapport à 2023 où il était de Fr. 21.02.

La différence provient du fait qu'il y a eu moins d'interventions et moins de soldes. Par ailleurs, les subventions ECA ont également augmenté.

Les communes seront remboursées selon la clé de répartition basée sur le nombre d'habitants.

Concernant les 10 ans du SDIS qui seront fêtés le 27 septembre à la Rama de Montheron, les invitations pour la population se feront par tout-ménage à fin août.

Et pour terminer : Morrens a bougé en mai !

L'événement Suisse.Bouge s'est terminé le 31 mai – mais nous espérons que l'action puisse motiver la population de continuer à faire régulièrement des activités physiques !

Plusieurs milliers de personnes ont participé au projet « Duel intercommunal Coop » et ont accumulé pour leur commune plus de 80 millions de minutes de mouvement dans toute la Suisse – c'est magnifique!

Morrens a obtenu le 43^{ème} rang sur près de 950 communes inscrites dans le palmarès des localités jusqu'à 2'000 habitants. C'est ainsi qu'ont été amassées plus de 86'000 minutes d'efforts physiques dans différentes disciplines sportives ou autres, que cela soit en groupe ou en individuel.

A ce dernier titre, 81 personnes ont contribué à ce bon résultat par leur apport spécifique en ayant enregistré leurs minutes sur téléphone portable.

Un grand bravo à ces sportifs/ves ainsi qu'à l'association Arcana qui a contribué au soutien de la Municipalité dans l'organisation de cet événement qui en est à sa deuxième édition dans notre village ! L'année dernière Morrens s'était classé 56^{ème}. Vu ce succès, nous participerons à l'édition 2026 et vous encourageons déjà d'y prendre part.

- **Monsieur Emmanuel Lehnerr** (texte transmis par ce dernier)

Construction de la salle de gym

L'étude de la future construction de la salle de gym et de l'UAPE avance bon train. Nous avons déjà eu plusieurs séances avec les mandataires et les plans du bâtiment sont de plus en plus précis. Le SEPS et l'EFAJE ont également validé le projet. Nous sommes toujours dans les temps pour une mise à l'enquête à l'automne 2025 et une demande de crédit de construction en printemps 2026. Pour rappel, le bâtiment devrait être terminé pour la rentrée 2028 et il contiendra une salle de gymnastique VD3, ainsi qu'une UAPE de 48 places. Il se situera au nord-ouest du Collège de la Marionnaz.

Rénovation du Collège de la Marionnaz

Les travaux préparatoires ont commencé il y a une semaine avec le montage des échafaudages. Le toit du bâtiment va être détuilé et une nouvelle isolation va être ajoutée. La couverture sera ensuite refaite et des panneaux photovoltaïques vont couvrir la majorité de la toiture. En parallèle, toutes les fenêtres et la grande porte d'entrée vont être remplacées par du triple vitrage. La terrasse va également être réisolée. Tous ces changements vont permettre d'augmenter le confort et de diminuer la consommation énergétique du bâtiment. Les travaux devront s'étaler sur une dizaine de semaines.

En accord avec le corps enseignant, les modulaires vont être démontés en juillet. Ils ne seront finalement pas nécessaires pour le bon déroulement des travaux.

M. C. **ECKNAUER** souhaiterait savoir dans quel laps de temps le nouveau terrain de basket sera-t-il remis en état (comme promis) suite au démontage des modulaires.

M. E. **LEHNHERR** explique que cela sera fait au plus vite cependant une date précise est difficile à communiquer.

- **Monsieur Frédéric Staehli**

Employés communaux

L'un des employés étant en arrêt médical un interim a dû être engagé.

STEP

L'employé communal en charge de ce poste étant à l'assurance, une entreprise a été engagée pour s'occuper de la gestion des STEP, cette entreprise gère également l'entretien de Cugy.

Forêts

Les 2 ponts qui traversent le Talent sont fortement endommagés. Celui qui se trouve proche du Petit Calibre va être remis à neuf avec l'aide de la PC et l'été prochain celui qui se situe entre Bretigny, Morrens et Assens sera également remis à neuf.

Les ponts étant à cheval sur les 2 communes, les frais d'entretien seront partagés.

Nouvelles tables pour places de pic nic

Une table a été posée à Crétau, une autre au collège près de la place de jeu et la dernière sur la place de l'Orme, où un grill est également prévu d'être installé.

Mme V. **CHAMOT FURIANI** aimerait savoir si la place de l'Orme pourrait être tondue plus régulièrement.

M. F. **STAEHLI** va regarder cela de plus près.

Mme V. **CHAMOT FURIANI** constate que cette place est devenue tendance et est squattée parfois le soir par des camping car. Elle constate que le lendemain il reste des déchets et demande si on ne pourrait pas ajouter des poubelles en plus ?

M. F. **STAEHLI** dit que les poubelles sont à double tranchant car cela motive les gens à ne pas utiliser les sacs taxés. À noter que sur cette place il est autorisé de stationner et non pas de camper.

M. N. **BROUZE** a une remarque concernant l'entretien des trottoirs et bords de routes. Il rappelle que le point avait déjà été soulevé et demande quand la commune prévoit-elle d'intervenir.

M. F. **STAEHLI** explique qu'une intervention va être planifiée.

M. S. **CHERPRIT** constate par exemple au chemin de la Colombaz que l'éclairage public est altéré par des branches d'arbres. Il demande qui doit gérer cette taille.

M. F. **STAEHLI** répond que les parties communales sont gérées par la commune en revanche, les arbres et haies sur les parcelles privées doivent être entretenus par les propriétaires. Il ajoute néanmoins, qu'avec cette météo, la végétation est beaucoup plus dense et qu'il est complexe de maîtriser la nature.

M. S. **CHERPIT** demande si il ne serait pas utile de faire un courrier aux propriétaires pour leur rappeler leur devoir.

M. F. **STAEHLI** le confirme.

M. O. **GEORGE** a constaté que le marronnier, à côté de la centrale électrique près du collège, a deux grosses branches très sèches et il serait bien de s'en occuper.

M. F. **STAEHLI** va aller constater cela.

5. Approbation du rapport de gestion 2024 préavis 03/2025

Mme la **SYNDIQUE** se tient à disposition sur le contenu de ce rapport.

M. J. **CARDONA** nous lit le rapport de la Commission de gestion.

Le Conseil décide au vote à main levée :

D'adopter le rapport de gestion de la commune pour l'exercice 2024 et d'en donner décharge à la Municipalité, à la Boursière

Ceci est le résultat d'un vote à main levée comptabilisant : l'UNANIMITE

6. Approbation des comptes communaux 2024 préavis 04/2025

Mme la **SYNDIQUE** passe en revue les facteurs les plus importants et non prévisibles par rapport au budget.

- Augmentation des recettes fiscales des personnes physiques Fr. 163'000
- Petit complément de revenu sur les recettes conjoncturelles Fr. 7000.-
- En revanche moins de taxes perçues pour l'usage du sol par la Romande énergie
- Joli complément de revenus financiers grâce au placement de nos liquidités qui nous ont rapporté Fr. 36'000.-
- Certains budgets qui n'ont pas été utilisés comme dans le PACom, les désertes forestières qui rendent le budget plus élevé de Fr. 120'000.- par rapport à ce qui a été dépensé
- Coûts supplémentaires liés à l'enseignement de Fr. 59'000.-
- Remboursement conséquent de l'EFAJE lié aux comptes 2023 de Fr. 78'000.-

M. J.-D. **CHAMOT** a une question concernant le chapitre 18 Transport public, location... Il demande si on va continuer à proposer la voiture Mobility car cela nous coûte Fr. 12'000.- et constate que ce qui est le plus inquiétant est que depuis 2023 les locations ont diminué de 50%.

Mme la **SYNDIQUE** confirme que ce constat est exact et la Municipalité n'est pas encore déterminée sur la continuité de ce service. A la base l'engagement était pour 2 ans. Ils vont faire un bilan et décider de la pertinence de ce service.

M. le **PRESIDENT** relève que la cadence du 54 ne va pas dans le sens de cette voiture.

Mme la **SYNDIQUE** confirme également que toute les commune alentour se sont également équipées d'un véhicule Mobilty, la concurrence est donc bien présente.

M. J.-D. **CHAMOT** constate que pour la ferme communale concernant les taxes communales collecteurs et épuration nous avons Fr. 2000.- au budget et là il y a 0. Cela veut-il dire que la ferme communale est exemptée des taxes.

Mme la **SYNDIQUE** va profiter de la présence de Mme la **BOURSIERE** pour qu'elle puisse nous éclairer.

M. le **PRESIDENT** demande si l'Assemblée accepte l'intervention de Mme la **BOURSIERE**.

Le Conseil accepte.

Mme la **BOURSIERE** explique que ces taxes sont ventilées dans un autre compte car cela fait partie des acomptes de charges des locataires.

M. J.D. **CHAMOT** trouve cette gestion floue.

Mme la **BOURSIERE** informe qu'à l'avenir ce sera présenté différemment dans les comptes.

M. D. **LAMBELET** trouve bizarre que l'impôt foncier passe de Fr. 3500.- à Fr. 6300.- est aimerait comprendre ?

Mme la **SYNDIQUE** explique qu'il a été comptabilisé 2 fois en 2025, car fin 2023, il y a eu un changement de gérance. En septembre, lorsque la gérance a clôturé les comptes, ils n'avaient pas encore reçu la facture d'impôt foncier.

Mme V. **CHAMOT FURIANI** nous lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Le Conseil décide :

D'approuver les comptes communaux pour l'année 2024 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité et à la boursière
--

Ceci est le résultat d'un vote à main levée comptabilisant : l'UNANIMITE

7. Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2025 Préavis 05/2025

Mme la SYNDIQUE nous lit le préavis Municipal

M. D. **MACHERET** nous lit le rapport de la Commission ad hoc.

Mme V. **CHAMOT FURIANI** nous lit le rapport de la Commission des finances.

M. N. **BROUZE** demande si une dépense de Fr. 45'000.- pour la rénovation de l'appartement de 1.5 pièce n'est pas excessif ?

M. E. **LEHNHERR** explique que l'appartement est dans un mauvais état, il y a de la moisissure partout à la salle de bain, il a été très mal entretenu ces dernières années. La cuisine, la salle de bain ainsi que tout le parquet et les boiseries doivent être refaits. La Municipalité a demandé un devis comparatif.

M. D. **LAMBELET** trouve la question pertinente et demande si un gérance s'occupe de cet appartement.

Mme la **SYNDIQUE** explique qu'il n'y avait pas de gérance pour ce bien.

M. D. **LAMBELET** constate qu'il est précisé procédure d'expulsion, sa curiosité lui fait demander combien de temps cette procédure a-t-elle duré car il fait face à une situation similaire avec l'un de ses locataires ?

Mme la **SYNDIQUE** répond que cette procédure a eu quelques rebondissements car il faut vraiment être très précis sous peine de vice de forme. En substance la résiliation est intervenue pour la fin de l'année et l'expulsion pour le mois suivant. Mais il y a déjà eu des impayés sur la législature précédente. Cependant une fois la procédure lancée cela peut aller assez vite et son conseil serait, dans le cas où il prévoit de faire des travaux, de déjà aller constater l'état de l'appartement afin d'éviter de mauvaises surprises.

M. D. **LE CREFF** ajoute que la Commission ad hoc est allée visiter l'appartement et confirme que ce travaux sont nécessaires.

M. D. **BUSCH** dans son souvenir lors de la réfection du château, l'appartement n'avait pas été rénové.

Mme la **SYNDIQUE** de mémoire pense que l'appartement avait été refait il y a 15 – 20 ans.

Le Conseil décide par 3 votes séparés ce qui suit :

- | |
|--|
| - D'accorder un crédit complémentaire de CHF 19'000.- pour la réfection d'un drainage, en plein champ, lieu-dit « La Crétau ». |
|--|

Ceci est le résultat d'un vote à main levée comptabilisant :
L'UNANIMITE

- | |
|--|
| - D'accorder un crédit complémentaire de CHF 10'000.- pour le réaménagement de la chambre de visite située sur la route des Biolettes. |
|--|

Ceci est le résultat d'un vote à main levée comptabilisant :
L'UNANIMITE

- D'accorder un crédit complémentaire de CHF 45'000.- pour les travaux de rénovation de l'appartement de 1,5 pièce situé au 2^{ème} étage du Château.

Ceci est le résultat d'un vote à main levée comptabilisant :

30 OUI et 1 ABSTENTION.

8. Nomination du/de la Président(e) du Conseil de juillet 2025 à juin 2026

Le Conseil élit tacitement M. P.-A. **AYER**

9. Nomination de deux Vice-président(e)s du Conseil de juillet 2025 à juin 2026

Le Conseil élit tacitement M. S. **CHERPIT** et Mme A.-M. **BOLINGER**

10. Nomination des scrutateurs-trices et des suppléant(e)s

Le Conseil élit tacitement Mme N. **AYER** et M. O. **GEORGE** ainsi que comme suppléants Mme S. **BARRAUD** et M. Jonathan **FONJALLAZ**.

11. Divers et propositions individuelles

La parole n'étant plus demandée, pour rappel, La Municipalité a agendé une séance extraordinaire le **LUNDI 25 AOÛT 2025 à 20h00**.

Le **PRESIDENT** voulait remercier l'assemblée pour sa collaboration et sa réélection lors de nos projet commun futur.

Votre contribution est essentielle et va grandement contribuer au succès de notre travail.

Je vous remercie de votre confiance et j'espère que nous aurons l'occasion de travailler ensemble à nouveau dans le futur.

Merci de votre attention.

Au plaisir de vous voir à la prochaine séance du conseil qui aura lieu le lundi 25 août

Bonne rentrée et bonne soirée et bel été

La séance se termine à 21h25

Approuvé en séance du

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire



Stéphane Ayer

A. Piot

Alexandra Piot Venizelos